



## FICHE "REPÈRES" DU BILAN SOCIAL 2019

### Communes de 500 à 999 habitants

Cette Fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du Bilan Social 2019. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales.fr](http://www.bs.donnees-sociales.fr).

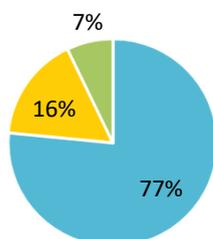
#### TAUX DE RETOUR

**75%**

> 742 communes ont transmis leur Bilan Social sur 995 recensées dans la région  
> 5 142 agents recensés dans ces collectivités dont 3 936 fonctionnaires, 840 contractuels permanents et 366 contractuels sur emploi non permanent

#### Effectifs

77% des agents sont fonctionnaires



■ Fonctionnaires  
■ Contractuels permanents  
■ Contractuels non permanents

	Minimum	Maximum	Effectif moyen
Fonctionnaires	0	19	5
Contractuels permanents	0	9	1
Contractuels non permanents	0	13	0



Précisions emplois non permanents

- ⇒ 36 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 41 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

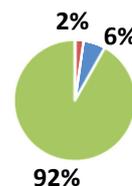
22 % des contractuels permanents en CDI

#### Caractéristiques des agents permanents

62% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nbre moyen
Administrative	28%	25%	28%	2
Technique	62%	59%	62%	4
Culturelle	0,7%	0,8%	0,7%	0,04
Médico-sociale	5%	6%	5%	0,3
Police	0,3%		0,2%	0,01
Animation	3%	8%	4%	0,3
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>6</b>

92% d'agents relevant de la catégorie C

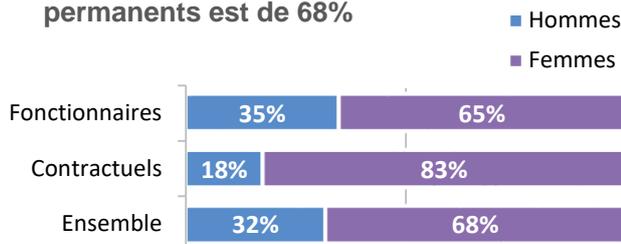


Catégorie	Effectif moyen
Catégorie A	0,1
Catégorie B	0,4
Catégorie C	5,9

Effectif moyen



Le taux de féminisation des emplois permanents est de 68%

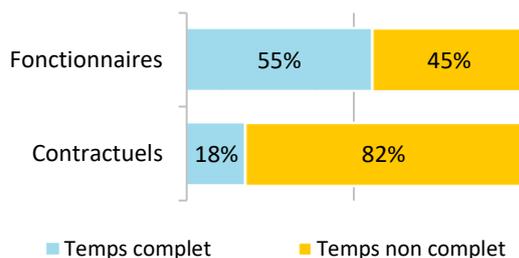


Le cadre d'emplois des Adjoints techniques représente 55% des effectifs

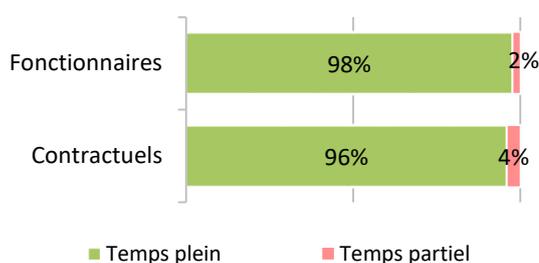
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	55%
Adjoints administratifs	20%
Rédacteurs	6%
Agents de maîtrise	5%
ATSEM	5%

## Temps de travail des agents permanents

- 55% des fonctionnaires à temps complet contre 18% des contractuels



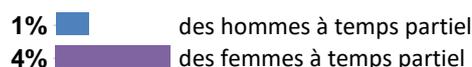
- 2% des fonctionnaires à temps partiel contre 4% des contractuels



- Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	77%	100%
Animation	70%	96%
Médico-sociale	61%	86%

- Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



## Pyramide des âges

- En moyenne, les agents des Communes de 500 à 999 habitants ont 49 ans

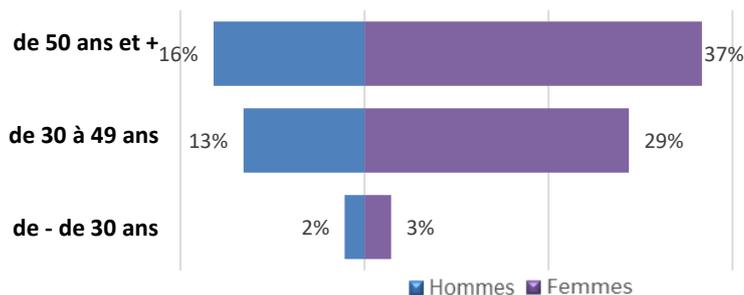
Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,79
Contractuels permanents	45,44
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>49,02</b>

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	44,57



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

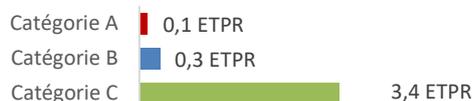
## Équivalent temps plein rémunéré

- En moyenne, 4,2 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 3,1 fonctionnaires
- > 0,7 contractuel permanent
- > 0,4 contractuel non permanent

Répartition des ETPR permanents moyens par catégorie



- 7 701 heures rémunérées en 2019 par collectivité

## Positions particulières

En moyenne par collectivité :

- > Moins de 1 agent mis à disposition dans la collectivité
- > Moins de 1 agent mis à disposition dans une autre structure
- > Moins de 1 agent détaché au sein de la collectivité
- > Moins de 1 agent détaché dans une autre structure
- > Moins de 1 agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)
- > Moins de 1 agent en congé parental

## Mouvements

- 1 arrivée d'agent permanent et 1 départ en moyenne en 2019

### Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2018 <sup>1</sup>	Effectif physique au 31/12/2019
--	---------------------------------

6 agents

6 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019		
---	--	--

Fonctionnaires ↘ -0,8%

Contractuels ↗ 32,5%

**Ensemble ↗ 3,8%**

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	43%
Départ à la retraite	31%
Démission	8%
Mutation	7%
Mise en disponibilité	3%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	42%
Remplacements (contractuels)	31%
Recrutement direct	10%
Intégration directe	9%
Voie de mutation	7%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2019 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2018) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2018)

## Évolution professionnelle

- Moins de 1 agent a été lauréat d'un concours ou d'un examen professionnel et a été nommé par collectivité en 2019

0,2 % des hommes nommés suite à la réussite à un concours contre 0,5 % des femmes

0,1 % des hommes nommés suite à la réussite à un examen professionnel contre 0,2 % des femmes

- Un avancement d'échelon par collectivité

- Moins de 1 agent a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle par collectivité en 2019

dont 0,04 % des femmes et 0,05 % des hommes

dont 0,04 % des agents de catégorie C

## Sanctions disciplinaires

- 19 sanctions disciplinaires prononcées en 2019 parmi les 742 collectivités concernées

### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2019

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	10	4
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

5 sanctions prononcées à l'encontre d'agents contractuels

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2019)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	47%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	18%
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	12%



- Les charges de personnel représentent 42,02 % des dépenses de fonctionnement

Montant moyen\*

Budget de fonctionnement

466 850 €

Charges de personnel\*

196 170 €



Soit 42,02 % des dépenses de fonctionnement

\*Calculé sur les collectivités ayant renseigné un montant

### Montant moyen - Emplois permanents

### Montant moyen - Emplois non permanents

Rémunérations annuelles brutes :

120 428 €

Primes et indemnités versées :

8 187 €

Heures supplémentaires et/ou complémentaires :

837 €

Nouvelle Bonification Indiciaire :

1 727 €

Supplément familial de traitement :

974 €

Indemnité de résidence :

12 €

Rémunérations annuelles brutes :

5 620 €

- La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 6,8 %

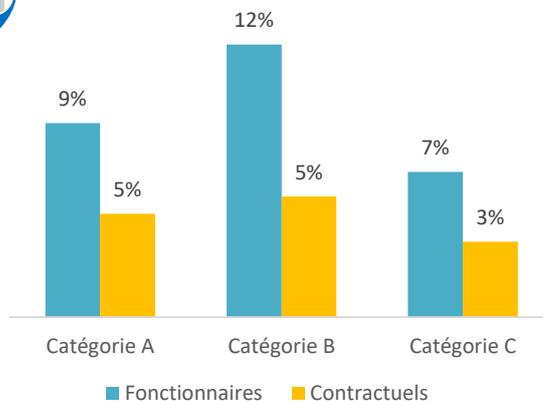
Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires 7,20%

Contractuels sur emploi permanent 3,53%

Ensemble 6,80%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



⇒ 71% des collectivités concernées par des heures supplémentaires et complémentaires, soit 178 heures en moyenne

- 8% des collectivités adhèrent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

En moyenne, 19,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2019 par fonctionnaire



> En moyenne, 5,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2019 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,04%	1,16%	2,71%	1,06%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	5,31%	1,56%	4,65%	1,06%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	5,47%	1,63%	4,80%	1,08%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 26,7 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

Moins de 1 accident\* du travail déclaré par collectivité concernée

- > 1,6 accident du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 85 jours d'absence consécutifs par accident du travail

\*nombre moyen

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Un travailleur handicapé employé sur emploi permanent en moyenne par collectivité concernée



- ⇒ 0,1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée
- ⇒ 86 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 86 % sont en catégorie C\*
- ⇒ 430 € de dépenses en matière de handicap par collectivité

\* sur les emplois permanents

## Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Moins de 1 assistant de prévention désigné par collectivité

FORMATION

0,7 jour de formation lié à la prévention (habilitation ou formation obligatoire)

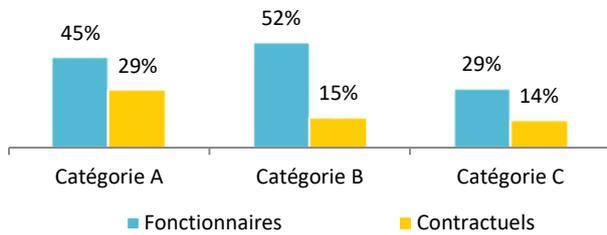
Coût moyen des formations : 64 €

Coût par jour de formation : 93 €

## Formation (nouveau 2019 - agents présents au 31/12/2019)

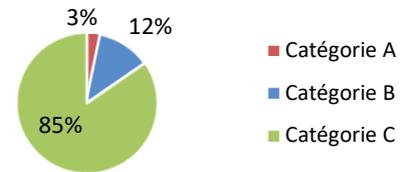
- En 2019, 28% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2019



- 6 jours de formation suivis par des agents permanents par collectivité

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



- 3 020 € ont été consacrés à la formation par collectivité en 2019

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	88 %
Autres organismes	8 %
Frais de déplacement	4 %

- Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1 jour par agent



Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	70%
Autres organismes	28%
Interne à la collectivité	2%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

- Participation des collectivités à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	124 940 €	187 497 €

- L'action sociale des collectivités

18% des collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales propre à leur collectivité

36% des collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales inter-collectivité

4% des collectivités prévoient des prestations sociales servies directement aux agents

42% des collectivités prévoient des prestations sociales servies directement aux agents via un COS

## Relations sociales

- Jours de grève

12% de collectivités concernées par des jours de grève

## Précisions méthodologiques

### <sup>1</sup> Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2018

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2019

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2019

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2018
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2018

### <sup>2</sup> Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2019} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

<b>1. Absences compressibles :</b> Maladie ordinaire et accidents du travail	<b>2. Absences médicales :</b> Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	<b>3. Absences Globales :</b> Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

• L'échantillon retenu comprend les bilans sociaux des collectivités comptant au maximum 2 incohérences

• En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du Bilan Social 2019. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du Bilan Social.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : mai 2021

Version 29